



CONSEIL  
INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

RASSEMBLER.  
ÉVOLUER.

## Rapport annuel 2020-2021



**Monsieur François Paradis**  
**Président de l'Assemblée nationale du Québec**  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,**  
**Danielle McCann**

---

**Madame Danielle McCann**  
**Ministre de l'Enseignement supérieur**  
**Ministre responsable de l'application des lois professionnelles**  
Gouvernement du Québec

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

**La présidente,**  
**Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, D.h.c., ASC**

1. MISSION ET VALEURS	2
2. COUP D'ŒIL SUR LE CIQ	3
3. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	4
4. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
5. COMITÉ EXÉCUTIF	8
6. ÉQUIPE PERMANENTE DU CIQ	9
7. ACTIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES	10
8. CONSULTATIONS	14
9. SERVICES AUX MEMBRES	16
10. VIE ASSOCIATIVE	18
10.1 Comités	18
10.2 Groupes de travail	20
10.3 Forums	22
11. PROGRAMME DE RECONNAISSANCE	24
11.1 Prix du CIQ 2020 : M <sup>e</sup> Jean Lambert, notaire	24
11.2 Mérites du CIQ 2020-2021	26
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	28
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	30
Évolution de l'actif net	31
Bilan	32
Flux de trésorerie	33
Notes complémentaires	34
ANNEXES	39

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des **46 ordres professionnels voué à la promotion et au développement du système professionnel, selon les valeurs qui rassemblent les ordres et en fonction de l'intérêt public.**

Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil :

- Agit à titre d'organisme-conseil auprès du gouvernement du Québec, comme prévu dans le *Code des professions*;
- Procure des occasions de réseautage et d'échanges entre ses membres;
- Intervient comme voix collective des ordres professionnels sur des enjeux d'intérêts communs;
- Agit comme prestataire de services partagés auprès des ordres professionnels, selon les mandats et les budgets adoptés;
- Agit comme référence auprès de ses publics.

2



PORTE-VOIX  
DES **46** ORDRES  
PROFESSIONNELS

**55** PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES  
RÉPARTIES DANS 3 SECTEURS D'ACTIVITÉS



SANTÉ ET  
RELATIONS HUMAINES



DROIT, ADMINISTRATION  
ET AFFAIRES



GÉNIE, AMÉNAGEMENT  
ET SCIENCES

ORGANISME-CONSEIL DEPUIS 1973



**410 000**  
PROFESSIONNELS  
ET PROFESSIONNELLES

**6%**  
DU PIB

**16%**  
DES DIPLÔMÉS COLLÉGIAUX  
ET UNIVERSITAIRES

**63%**  
SONT DES FEMMES

PERMANENCE  
DE **8** EMPLOYÉS  
ENGAGÉS



**7** FORUMS



**Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, D.h.c., ASC**  
Présidente

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, l'Assemblée des membres s'est réunie à cinq reprises et le Comité exécutif a tenu 18 réunions. Le Forum des présidents s'est réuni à 3 reprises dont une rencontre conjointe avec le Forum des directeurs généraux pour un échange avec la ministre Sonia LeBel. Le CIQ a offert à ses membres deux colloques virtuels, un sur l'avenir du système professionnel en octobre et un autre en mars, sur l'usage et la préservation de la langue française au Québec. Enfin, le comité des enjeux collectifs a tenu une seule rencontre en décembre.

**FORUM DES PRÉSIDENTS : 3 réunions • COMITÉ DES ENJEUX COLLECTIFS : 1 réunion**

## RÔLE-CONSEIL AUPRÈS DE LA MINISTRE RESPONSABLE DES LOIS PROFESSIONNELLES

### L'an un de la pandémie de COVID-19

Cette année financière a commencé alors que tout le Québec était « en pause ». Les trois premiers mois de la pandémie ont donné lieu à des réorganisations majeures d'activités: tous les ordres et le siège social du CIQ ont implanté un fonctionnement en mode télétravail. Dès la mise en confinement général, le CIQ est intervenu auprès de la ministre responsable, Mme Sonia LeBel, pour que les ordres obtiennent un allègement réglementaire et puissent s'adapter à la situation de pandémie en prenant des décisions par résolutions de leurs conseils d'administration. Cette demande fut refusée et beaucoup d'allers-retours entre les cabinets ministériels, le CIQ et les ordres eurent lieu sur une gamme variée de sujets: besoin urgent de main-d'œuvre tels les retraités, suspension de stages pour les étudiants, diplomation, tenue d'assemblée annuelle, élection par voie électronique, etc.

En septembre, le CIQ publiait un bilan de la première vague et mettait notamment en lumière le déficit d'implication des ordres en amont des arrêtés ministériels, ce qui a occasionné des corrections dans des arrêtés subséquents. La lenteur gouvernementale à autoriser des actes tel le prélèvement de dépistage de la COVID-19 fut dénoncée par plusieurs ordres. Une rencontre avec le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, eut lieu au début octobre et a rétabli un mode d'échanges plus fluide. En janvier, la Commissaire à la santé et au bien-être, Mme Joanne Castonguay a demandé à nous rencontrer sur ce bilan de la première vague. La deuxième vague a induit des préoccupations ministérielles orientées sur la vaccination de masse à planifier.

De façon générale, on peut affirmer que le CIQ et les ordres professionnels ont relevé le défi de maintenir l'ensemble de leurs activités en période de pandémie.

### L'avenir du système professionnel

L'Assemblée des membres a autorisé pour les exercices financiers 2020-2021 et 2021-2022, une contribution spéciale pour soutenir des travaux d'analyse du fonctionnement du système professionnel. Ces travaux se mènent sous le chapeau du Chantier 2020-2021, devenu 2020-2022.

Au cours du printemps 2020, tous les présidents d'ordres furent rencontrés individuellement par une firme externe pour établir un diagnostic et un bilan de la vision des ordres sur les enjeux, forces et faiblesses du système professionnel. Ce rapport fut présenté au Forum des présidents en octobre.

En septembre 2019, nous avons publié un premier rapport sur le **traitement réglementaire** qui mettait en lumière les délais considérables de mois et même d'années pour modifier un règlement prévu au *Code des professions*. Les ordres souhaitent une approche réglementaire agile et innovante et même, une réduction du nombre de règlements. En juillet 2020, l'Assemblée adoptait un 2<sup>e</sup> rapport à partir des statistiques 2019 qui démontrait encore une fois la lenteur de ce processus. Le CIQ a recommandé que le gouvernement s'assure que l'Office des professions soit en mesure de remplir son mandat.

En juin, en suivi d'une assemblée des membres, le CIQ interpellait la ministre LeBel pour qu'elle intervienne auprès de l'Office des professions qui a transmis aux ordres en avril un *Guide des bonnes pratiques en matière de reddition de compte des ordres professionnels*. Ce guide outrepassa le règlement en vigueur et déborda de l'obligation de surveillance des ordres, notamment sur des activités dites sociétales ou encore sur des activités de lobbying déjà divulguées dans le registre prévu à cet effet. Malheureusement, la ministre se vit confier un autre ministère et sa remplaçante ne s'est pas encore penché sur ce dossier.

Au cours de cet exercice, plusieurs comités de travail ont été mis de l'avant en suivi au rapport du CIQ présenté à la ministre LeBel en mars 2020 sur le **fonctionnement des bureaux de syndicats** des ordres. Toutefois, l'arrivée de la ministre McCann à titre de responsable des lois professionnelles en juin 2020 n'a pas entraîné de projet de loi visant les modifications législatives suggérées dans notre rapport.

Des travaux importants ont été menés sur les enjeux liés à la base structurelle des professions réglementées à savoir, la création d'un ordre professionnel. Sachant que plusieurs groupes aspirent à devenir un ordre et que la ministre LeBel avait déclaré en janvier 2020 que son gouvernement n'envisageait pas la création de nouveaux ordres et favoriserait l'intégration à des ordres existants, le CIQ avait priorisé des travaux sur cet enjeu. Un mandat a été confié au CIRANO pour documenter des expériences de fusions institutionnelles (juillet 2020) et un autre mandat fut réalisé par un consultant, M. Jean-François Thuot, pour décrire toutes les expériences touchant les ordres au cours des vingt dernières années : fusion et défusion d'ordres et intégration de nouvelles professions à des ordres (octobre 2020). Un colloque a eu lieu en octobre sur ce sujet. Enfin, l'Assemblée des membres adoptait en février 2021 un document de position sur sa compréhension des enjeux stratégiques et logistiques liés à ce sujet.

## **L'intégration des professionnels immigrants**

Ce dossier demeure une priorité du CIQ. L'Assemblée de mai 2020 a adopté un document de positionnement sur ce sujet en mettant de l'avant une série de recommandations pour faciliter le processus d'intégration. En mars 2021, le gouvernement du Québec dans le cadre du dévoilement du budget du Québec annonçait un montant de 130 millions sur 2 ans. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sera le maître d'œuvre de ce plan d'action. Plusieurs des recommandations du CIQ, notamment celle d'offrir et financer des formations de mises à jour pour les personnes n'ayant qu'une équivalence partielle de leur formation ont été retenues. Le CIQ se réjouit également d'être invité à siéger sur le comité interministériel de mise en œuvre.

En décembre 2020, le gouvernement rendait public le *Plan d'action sur le racisme*. Malheureusement, ce rapport ciblait les ordres professionnels en associant le racisme au processus de reconnaissance de la formation acquise hors Québec. Le CIQ a dû intervenir publiquement en rappelant que l'exercice d'analyse de l'équivalence de diplômes et de formation est une activité légale encadrée par des règlements dûment approuvés par l'État. D'ailleurs, ce plan d'action ne précise pas ses sources d'informations et n'explique pas son assertion. Le ministre responsable, M. Ian Lafrenière, s'est adressé aux ordres lors de l'Assemblée de février.

## **L'usage de la langue française au Québec**

Le CIQ, à la suite de l'octroi d'une aide financière de l'Office québécois de la langue française (OQLF), a mis de l'avant une campagne sur les médias sociaux promouvant les obligations des professionnels relatives à l'usage et l'affichage de la langue française au Québec.

En prévision d'une révision de la loi 101, le CIQ a tenu en mars un colloque sur l'enjeu de la préservation de la langue française. Lors de cet événement, le ministre Simon Jolin-Barrette s'est adressé aux ordres et espère leur collaboration sur le projet de loi qu'il entend annoncer au printemps 2021. On rappelle que plusieurs dispositions de la loi actuellement en vigueur portent sur des obligations des ordres sur cet enjeu de société.

## **Remerciements**

Je tiens à remercier le directeur général du CIQ et tout son personnel pour leur persévérance à faire fonctionner le CIQ en mode virtuel pendant cette pandémie. Alors que la deuxième année de pandémie commence avec l'annonce d'une troisième vague, tous les organismes doivent faire preuve d'un sens renouvelé d'organisation et de résilience.

## 4



**Marc Beaudoin, MBA, Adm. A., CRHA**  
Directeur général

### La pandémie: une nécessaire flexibilité organisationnelle

Le début de l'année a été marqué par la pandémie ainsi que le « mise sur pause » des activités au Québec. Ayant à cœur la qualité de service auprès de ses membres, le Conseil a également mis sur pause une grande partie de ses activités régulières et des projets en cours afin de se consacrer aux besoins de ses membres.

Nous avons donc transformé le format de nos forums en mode agile : courte réunion à fréquences rapprochées dont l'ordre du jour était bâti le matin même. Cela nous a permis de réagir rapidement aux annonces gouvernementales. Les objectifs recherchés étaient de permettre un échange fluide sur les enjeux et de partager les orientations mis en place par les ordres professionnels en réaction à la pandémie. L'uniformisation de certaines pratiques et orientations a permis au système professionnel de demeurer cohérent en situation de crise.

Les activités et projets planifiés au plan d'action annuel ont donc pu reprendre leur cadence dès le mois d'août.

### Des représentations importantes

Les nombreuses réunions des forums ont mis en exergue un besoin essentiel des représentants des ordres professionnels : l'accès à de l'information juste en temps réel. Par ses nombreuses représentations auprès des représentants du gouvernement, le Conseil a joué un rôle essentiel permettant à la fois d'obtenir certaines informations, mais également d'informer le gouvernement concernant les préoccupations exprimées par les 400 000 professionnels québécois.

### Campagnes publiques du Conseil

Le Conseil a été actif en matière de campagnes publiques cette année. Tout d'abord, la campagne **#professionnelsessentiels** a mobilisé les représentants des ordres et plusieurs députés de l'Assemblée nationale afin de souligner l'apport incontesté de tous les professionnels à la gestion de cette pandémie.

Une campagne de notoriété portant sur le système professionnel et le rôle du Conseil a également été mise en place à la fin de l'année. Diffusée sur les réseaux sociaux, cette campagne a permis de mettre en valeur le rôle du Conseil dans l'écosystème professionnel.

Réalisée grâce à la participation financière de l'Office québécois de la langue française, une troisième campagne a permis de vulgariser les obligations légales en matière d'utilisation de la langue française pour les professionnels québécois.

### Télépratique

Qui dit pandémie, dit également travail à distance! C'est dans ce contexte que le Conseil a mis en place différents projets touchant la télépratique. Débutant tout d'abord par la recension des guides pratiques des ordres professionnels, nous avons également mandaté une ressource externe afin de réaliser une recension des pratiques en vigueur à l'international.

En février 2021, l'assemblée des membres du Conseil adoptait les Sept principes-clés pour la télépratique en contexte interjuridictionnel. Issus de consultations auprès des membres et d'experts indépendants, ces principes-clés pourront servir de fondation à un éventuel encadrement législatif de la télépratique en contexte interjuridictionnel.

### Vote électronique

Permis depuis 2017 par le Code des professions, le vote électronique est très fortement encadré par les exigences de l'Office des professions en matière de production réglementaire. Rédigé par un groupe de quatre experts indépendants, le rapport sur le vote électronique fait état des différences et similarités entre le vote « traditionnel » par la poste et le vote par un moyen électronique.

Sa principale recommandation consiste à alléger les exigences quant à l'encadrement réglementaire afin de permettre une meilleure évaluation par l'ordre des besoins en matière de vote électronique, en fonction du risque présent.

### Les syndic

Faisant suite au dépôt du rapport du comité spécial sur les pouvoirs des syndic et leurs mécanismes d'évaluation à la fin de l'exercice précédent, le Conseil a formé de nombreux groupes de travail afin de concrétiser les recommandations qui n'ont pas de portées législatives. C'est ainsi que l'équipe travaille à produire un guide de bonnes pratiques opérationnelles, développer une formation de base pour les syndic, offrir des outils d'informations pour le public et développer un *Code de déontologie*. Ces travaux se termineront lors de la prochaine année.

### Services partagés

Ayant à cœur la mutualisation de certains services, le Conseil a développé deux nouvelles offres de services partagés pour ses membres: la création d'un site web basé sur un modèle ainsi qu'une offre pour une plateforme de réunion sans papier.

L'offre de services partagés bonifiée déployée ces trois dernières années a permis aux ordres professionnels d'accéder à des services de qualité à faible coût. Ce déploiement accéléré ayant maintenant pris une vitesse de croisière appréciable, la prochaine année sera consacrée à consolider ces services afin de s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux besoins de nos membres.

### Remerciements / ressources humaines

Les travaux menés pendant toute l'année nécessitent la collaboration de nombreuses instances: d'abord, les membres de l'équipe du CIQ, qui travaillent sans relâche afin de bien servir les ordres professionnels. La dernière année fut particulièrement éprouvante et exigeante quant aux nombreux changements apportés à l'interne et l'adaptation nécessaire à la nouvelle réalité du travail à distance. Saluons aussi les nombreux représentants des ordres qui nous supportent tout au long de l'année en participant aux groupes de travail et de réflexion, aux forums de discussions et aux comités statutaires du Conseil. Je souligne également la disponibilité et l'importante contribution des membres du comité exécutif du CIQ. Merci à toutes et à tous pour votre implication sans quoi nos travaux ne seraient pas aussi complets et pertinents.

Finalement, je ne peux passer sous silence les changements quant à la composition de l'équipe du Conseil. Tout d'abord, le départ à la retraite de Mme Cléroux, notre adjointe de direction qui était en poste depuis plus de 30 ans et son remplacement par Mme Estivo. L'arrivée de Mme Lassalle à titre de coordonnatrice aux événements et finalement le départ de Mme Drolet à titre d'agente de communications et affaires publiques. Ces nombreux changements ont nécessité des ajustements importants à nos façons de faire, mais nous sommes maintenant prêts à affronter l'avenir avec une solide équipe.

# 5

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de **sept personnes élues par l'assemblée des membres**. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

**Les membres élus du comité exécutif sont :**



**Gyslaine Desrosiers**  
Infirmière, présidente



**Danielle Boué**  
Technologue en imagerie  
médicale, vice-présidente



**Denis Leclerc**  
Psychoéducateur, secrétaire



**Alain Bernier**  
Technologue professionnel,  
trésorier



**Jean-François Henry**  
Chiropraticien, autre membre



**Denis Pelletier**  
Physiothérapeute, autre membre



**Donald Barabé**  
Traducteur agréé, autre membre

**AU COURS DE L'EXERCICE  
2020-2021,**

le comité exécutif a tenu

**18 réunions et 5 Assemblées des membres**

# 6

## ÉQUIPE PERMANENTE DU CIQ



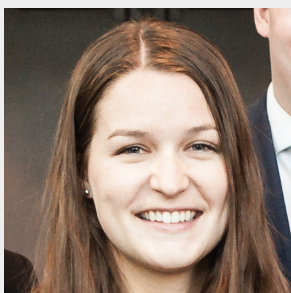
**Marc Beaudoin**, MBA, Adm. A., CRHA  
Directeur général



**Julie de Gongre**, avocate  
Directrice des affaires juridiques



**David Juneau**  
Conseiller principal en  
communications et affaires  
publiques



**Victoria Drolet**  
(jusqu'au 12 mars 2021)  
Agente en communications  
et affaires publiques



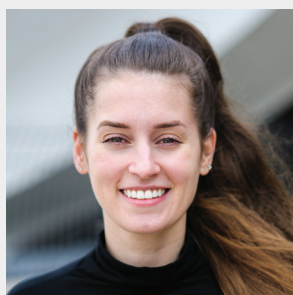
**Francis Fortier**  
(en congé parental du  
29 mars 2020 au 3 octobre 2020)  
Analyste des politiques publiques  
et tendances socio-économiques



**Mathieu Bédard**, PhD  
Analyste des politiques  
publiques et tendances  
socio-économiques



**Diane Estivo**  
Adjointe de direction



**Margot Lasalle**  
(depuis le 2 novembre 2020)  
Adjointe administrative et  
coordonnatrice des événements



**Colette Cléroux**  
(jusqu'au 29 mai 2020)  
Adjointe de direction

# 7

17  
avril

## LANCLEMENT DE LA CAMPAGNE *PROFESSIONNELS ESSENTIELS*

Afin de souligner l'implication indispensable des professionnels et professionnelles dans la crise sanitaire, le Conseil a demandé aux dirigeants des ordres de formuler des messages d'espoir, de persévérance et d'encouragement. Quelques élus des différents partis politiques, dont la ministre LeBel, ont aussi souligné leur travail.



# 2020

20  
avril



Archives CIQ

## RENCONTRE AVEC SONIA LABEL AFIN DE RECENSER LA RÉALITÉ DES PROFESSIONNELS LORS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

« Ces rencontres ont facilité le travail du Conseil qui a pu activement conseiller le gouvernement sur plusieurs questions, notamment concernant le retour des retraités en pratique et les attestations spéciales visant à permettre aux étudiants d'exercer leur future profession en contexte de crise », a expliqué la présidente du CIQ. Une rencontre a également été organisée le 20 avril dernier par le Conseil afin que les ordres puissent s'entretenir directement avec la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, madame Sonia LeBel.

4  
juin

## LE CIQ PROPOSE UNE SÉRIE DE SOLUTIONS POUR ACCÉLÉRER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES IMMIGRANTES

Dans l'espoir de réduire le taux (34%) de décrochage du processus de reconnaissance des diplômes et de la formation, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), regroupement des 46 ordres professionnels de la province, propose de nouvelles solutions pour une intégration professionnelle réussie des personnes formées à l'étranger. Ce document vient répondre aux problèmes identifiés lors d'une étude réalisée l'an dernier.



25  
septembre



## RÉÉLECTION DE MME GYSLAINE DESROSIERS À LA PRÉSIDENTE DU CIQ

Mme Gyslaine Desrosiers, infirmière, a été réélue par acclamation par les représentants des ordres professionnels pour un troisième mandat à la présidence.

Quant au reste du comité exécutif, les mandats de M. Denis Leclerc, secrétaire, et celui de M. Pelletier, autre membre, ont été également reconduits. M. Donald Barabé a aussi été nouvellement élu comme autre membre du comité exécutif.



**30**  
septembre

**SORTIE PUBLIQUE DU RAPPORT DU CIQ SUR LA PREMIÈRE VAGUE DE LA COVID-19**

Dénonçant une « sous-utilisation de l'expertise professionnelle », le CIQ a mis en lumière certaines problématiques vécues au cours de la première vague de la COVID-19. Plusieurs professionnels en cabinets privés ont été oubliés par le gouvernement québécois et auraient pu être mis à contribution.



**19**  
octobre

**COLLOQUE SUR LES TRAVAUX DU GRAND CHANTIER 2020-2021 ET LANCEMENT DU CEGOPQ**

Le Conseil a invité les dirigeants des ordres à un colloque sur ses travaux visant la modernisation du système professionnel. Il a été question des fusions et des intégrations d'ordres, mais aussi de la lenteur du traitement règlementaire et des tendances internationales dans le monde professionnel.

Le Conseil a également lancé, en collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés, le Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois (CEGOPQ). Ce nouveau service du CIQ offre une formation de pointe en gouvernance aux dirigeants des ordres.



**3**  
novembre

**CAMPAGNE NUMÉRIQUE SUR LA MISSION DU CIQ**

Une commandite de La Personnelle a permis au CIQ de mener une campagne numérique de notoriété et de visibilité. Déclinée en trois courtes vidéos animées, elle avait pour but de faire connaître le rôle du CIQ aux professionnels réglementés.

**9**  
octobre



**REMISE DU PRIX DU CIQ À M<sup>e</sup> JEAN LAMBERT, NOTAIRE**

Dans une cérémonie toute particulière cette année, le CIQ a souligné les nombreuses réalisations de M<sup>e</sup> Jean Lambert, notaire.

**RENCONTRE ENTRE LE CIQ, DEUX DE SES MEMBRES ET LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

Alors que la pandémie de COVID-19 frappe toujours le Québec et le monde, le Conseil demande une rencontre d'urgence avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin de discuter de plusieurs sujets d'importance sur l'organisation des soins de santé. Comme sonneur d'alerte, le CIQ a porté aux oreilles du ministre et de tous ses sous-ministres les préoccupations terrain des ordres professionnels et de leurs membres.

**26**  
octobre

**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX OBLIGATIONS LINGUISTIQUES DES ORDRES ET DES PROFESSIONNELS**

Grâce à une subvention de l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Conseil a créé une campagne de sensibilisation pour rappeler les obligations linguistiques concernant les ordres et leurs membres. Conçue en collaboration avec Éducaloi, l'initiative a permis de vulgariser différentes dispositions de la Charte de la langue française.

7

23 novembre

**TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE - PHASE 2**

Se voulant une suite au portrait du traitement réglementaire en 2019, le rapport du Conseil a révélé qu'un an plus tard, la situation ne s'est toujours pas améliorée.



2020

14 décembre

**PLAN D'ACTION SUR LE RACISME - LE GOUVERNEMENT FAIT FAUSSE ROUTE CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES HORS QUÉBEC**

Le CIQ appelle le gouvernement du Québec à cibler les réels problèmes rencontrés par les professionnels formés à l'étranger souhaitant exercer leur profession au Québec: le manque de ressources financières et la difficulté d'accès à la formation d'appoint et aux stages.



2021

26 janvier

**RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS SUISSES EN PRÉVISION D'UN NOUVEL ARM**

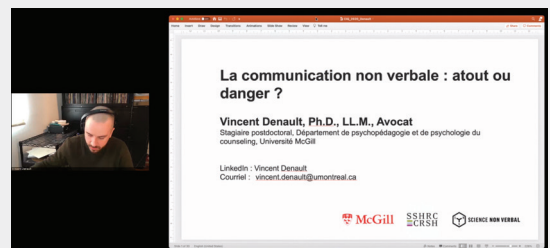
Avec la présence de représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), le Conseil a rencontré avec quelques ordres ciblés leurs homologues suisses. Ces discussions ont pour objectif de créer un nouvel arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM).



27 janvier

**DEMI-JOURNÉE DES SYNDICS**

Ayant pour thème « Enquêtes et interventions auprès de personnes en situation de vulnérabilité », la Journée des syndicats a accueilli près de 160 syndicats et syndiqués des ordres professionnels. Les participants ont pu assister à trois conférences sur la communication non verbale, l'enquête en contexte de diversité et des critères de vulnérabilité en contexte d'intervention et/ou d'enquête.





**5**  
février

### ÉCHANGES AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES IAN LAFRENIÈRE

Lors de son Assemblée des membres, le CIQ a eu le plaisir d'accueillir le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Ian Lafrenière. Les ordres ont pu échanger avec lui concernant le Rapport du groupe d'action contre le racisme déposé récemment. Il y a aussi été question de formation continue pour sensibiliser aux réalités autochtones.

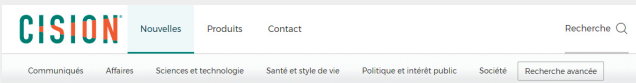
### CONSULTATIONS PRÉBUGDÉTAIRES

Le Conseil a transmis au ministre des Finances ses recommandations lors de la préparation du budget 2021-2022. Ce document contenait des propositions claires visant à accélérer la trajectoire d'intégration des professionnels formés à l'étranger notamment par une meilleure accessibilité à la formation d'appoint et aux stages.

**8**  
mars

### LE CIQ RÉAGIT FAVORABLEMENT AU NOUVEAU PROGRAMME PRÊTS POUR LA RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS (PRTCE)

Dotée d'une enveloppe de 4 M\$ sur 4 ans, cette mesure vient alléger le fardeau financier pour les immigrants souhaitant faire reconnaître leurs qualifications professionnelles. Il s'agit d'une bonne nouvelle selon le CIQ puisque les difficultés financières constituent l'un des principaux obstacles des professionnels formés à l'étranger.



Le CIQ accueille favorablement la mesure Prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE)

**2**  
mars



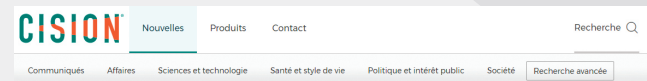
### COLLOQUE SUR LA MODIFICATION À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En prévision de la réforme de la Loi 101 par le gouvernement, le Conseil a tenu un colloque portant sur la protection de la langue française. Un panel réunissant plusieurs experts québécois a eu lieu suivi d'une présentation d'un juriste spécialiste de la Charte ainsi que d'une allocution du ministre de la Justice et ministre responsable de la Langue française, M. Simon Jolin-Barrette.

**25**  
mars

### BUDGET DU QUÉBEC - LE CIQ SE RÉJOIT DES ANNONCES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES PERSONNES IMMIGRANTES

Le Conseil se réjouit des annonces contenues dans le budget du Québec 2021-2022. Ce dernier répond favorablement aux appels lancés par le CIQ qui demande depuis plusieurs années un réinvestissement visant à faciliter l'intégration des professionnels formés à l'étranger immigrant au Québec. Par un investissement de 130 millions de dollars sur deux ans, le gouvernement agit directement sur les cibles proposés par le CIQ dans ses plus récents travaux.



Budget du Québec - Le CIQ se réjouit des annonces en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes

**Au cours de l'exercice, le CIQ a su exercer son rôle-conseil à plusieurs reprises autant auprès de l'Office des professions que du gouvernement du Québec. En effet, plusieurs consultations officielles ont amené le Conseil à émettre des avis forts concernant certains grands enjeux touchant les ordres et le système professionnel en général.**

Le 29 avril 2020, le Conseil a transmis à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, madame LeBel, et au ministre de l'Enseignement supérieur, monsieur Roberge, un rapport concernant les enjeux liés à la diplomation des étudiants dans des programmes donnant accès à des professions réglementées. Ce rapport permettait de faire échos aux nombreuses préoccupations des ordres professionnels alors que la session de plusieurs milliers d'étudiantes et d'étudiants menaçait d'être écourtée en raison de la pandémie de COVID-19. Le Conseil retenait notamment l'option de permettre aux ordres touchés d'exiger des conditions supplémentaires au diplôme afin d'évaluer plus finement les acquis des nouveaux diplômés.

Le 19 juin 2020, le CIQ a transmis à la ministre LeBel, une lettre soutenant que le *Guide de bonnes pratiques en matière de reddition de compte des ordres professionnels* produit par l'Office des professions constitue une façon détournée d'imposer aux ordres certaines pratiques sans passer par le règlement approprié. Le CIQ demande alors que soit suspendue l'application de tous les éléments qui outrepassent le règlement actuel, notamment le « rôle sociétal et communications de l'ordre » du guide (section 16) et que soit entreprise une consultation en bonne et due forme sur des amendements au règlement sur le rapport annuel.

Le 25 juin 2020, le Conseil a transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur et nouvelle ministre responsable de l'application des lois professionnelles, madame Danielle McCann, une liste de sept noms afin de combler la vacance à la vice-présidence de l'Office des professions. Madame Marielle Coulombe, ingénieure forestière, a finalement été nommée par le Conseil des ministres pour cette fonction.

Le 29 septembre 2020, un avis favorable concernant la contribution des membres des ordres professionnels à l'Office des professions a été envoyé à la ministre McCann. Alors que cette cotisation a été fixée à 29 \$ pour l'année 2021-2022, le Conseil a tenu à rappeler que des efforts supplémentaires doivent être consentis en vue de réduire les délais de traitement réglementaire. Le CIQ a également tenu à attirer l'attention de la ministre sur le fait que l'excédent cumulé par l'Office a été entièrement utilisé au cours de l'exercice précédent, et ce, sans que les prévisions budgétaires fassent état d'une priorisation accordée à cet enjeu important pour l'avenir du système professionnel.

Cette même journée, le 29 septembre, le Conseil émettait ses commentaires à l'Office des professions concernant la possibilité d'étendre le droit de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique. Il demandait plus de précisions sur la portée de la consultation, notamment quant au « changement de paradigme » envisagé dans une perspective « globale et systémique ». Le Conseil s'engageait à répondre ultérieurement en fonction des réponses obtenues. Voyant que l'information suffisante n'était pas au rendez-vous, le Conseil a communiqué avec l'Office des professions le 11 novembre afin de réitérer son incapacité à commenter le projet à cette étape.

Le 5 octobre 2020, le Conseil transmettait à l'Office des professions sa prise de position concernant les comités de la formation des ordres professionnels. Répondant à une consultation sur ce sujet, le Conseil a tenu à rappeler qu'un modèle unique n'est pas souhaitable alors que la formation qualifiante, qu'elle soit collégiale, universitaire ou encore reliée à un agrément canadien, ne doit pas être traitée de la même manière. Le Conseil a également affirmé que l'établissement de normes professionnelles ne doit pas devenir un pouvoir du comité de la formation puisque ce dernier est un comité-conseil du conseil d'administration de l'ordre. Ce dernier doit demeurer en contrôle de ce genre de décision.

Le 11 novembre 2020, le Conseil a maintenu une réserve lorsqu'il a été consulté sur la demande de rehaussement du diplôme donnant ouverture au permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Ne considérant pas que cette question avait une portée systémique, le Conseil a préféré laisser toute la place aux ordres professionnels afin de se prononcer sur la question.

Le 26 février 2021 étaient acheminés à l'Office des professions les commentaires du CIQ concernant les constats du groupe de travail en matière d'inspection professionnelle. Le Conseil a tenu à réitérer la réalité propre à chaque ordre professionnel de sorte qu'il serait impensable d'imposer des normes uniformisées et standardisées pour l'ensemble de ceux-ci. Le Conseil a rappelé également les rôles respectifs du conseil d'administration de l'ordre et du comité d'inspection professionnelle en matière d'établissement du programme de surveillance générale de la pratique professionnelle. Finalement, le CIQ a signifié son désaccord avec l'ajout d'un code de déontologie ou de conduite visant les responsables de l'inspection professionnelle puisque ceux-ci sont déjà encadrés par un code de déontologie en tant que professionnels et que ce dédoublement pourrait générer de la confusion.

## 9

**ASSURANCES COLLECTIVES**

Depuis 2013, le CIQ regroupe plusieurs ordres professionnels afin d'obtenir une couverture intéressante en matière d'assurances collectives. La collaboration entre le CIQ et les ordres permet aux employés d'avoir des avantages sociaux importants, dont l'accès à des services de santé de qualité.

**39**  
ordres  
participants

**1 675**  
salariés

Un peu plus de  
**145 M\$**  
en gestion de masse  
salariale

Plus de  
**550 000\$**  
en économies  
totales réalisées  
chaque année

**RÉGIMES COLLECTIFS DE RETRAITE**

Le Conseil offre la possibilité d'adhérer à un regroupement pour diminuer les frais associés aux régimes de retraite collectifs. Tout ordre intéressé est invité à s'y joindre afin de bénéficier d'une économie d'échelle importante.

**19**  
ordres  
participants

**250**  
employés  
participants

**25 À 75%**  
d'économie de frais  
de gestion

**TRANSACTIONS BANCAIRES**

Depuis 2015, le CIQ a une entente de volume avec Moneris afin de réduire les frais transactionnels liés aux paiements en ligne. Cette entente permet aux ordres professionnels participants, qui s'accroissent d'année en année de facturer plus facilement leurs membres pour diverses obligations et activités.

**26**  
ordres  
participants

Plus de  
**284 000**  
transactions par  
les ordres participants

Près de  
**153 M\$**  
en volume  
de transactions

## REVUE DE PRESSE

Un autre outil grandement apprécié par les ordres professionnels concerne la veille médiatique et gouvernementale. Cette revue de presse personnalisée du CIQ permet aux ordres d'être au courant des dernières nouvelles touchant le système professionnel tout en suivant les activités de l'Assemblée nationale. Le CIQ offre à ses membres de rejoindre son abonnement à un prix réduit pour le service offert.

**9 ordres participants**

## RÉUNIONS SANS PAPIER

Le Conseil propose depuis août 2020 une formule de réunions sans papier exclusive aux ordres professionnels. Cette solution sécuritaire et conviviale facilite le travail des conseils d'administration et des gestionnaires : planification de l'ordre du jour, procès-verbaux dynamiques, annotation des documents, gestion des présences, etc.

**4 ordres participants**

## VOTE ÉLECTRONIQUE

Depuis 2019, le CIQ offre un service partagé qui permet au Conseil d'administration des ordres d'entrer dans l'ère du temps en facilitant l'accès de leurs membres aux élections. Avec la pandémie de COVID-19, ce service semble vouer à prendre de l'importance pour les Conseils chez les ordres professionnels québécois

**12 ordres participants**

## FORMATIONS

Pandémie oblige, le Conseil a révisé son calendrier de formations initialement prévu et proposé deux nouveautés :

- Formation en évaluation des compétences professionnelles
- Formation en légistique

Cette offre s'ajoute à l'offre de formation en ligne du Conseil qui s'étoffe d'année en année.

## CENTRE D'EXPERTISE EN GOUVERNANCE DES ORDRES PROFESSIONNELS QUÉBÉCOIS (CEGOPQ)

Le CEGOPQ découle d'une volonté du CIQ d'offrir un service de pointe en gouvernance des ordres professionnels alors qu'aucune ressource spécialisée n'existait auparavant. Par une offre de formation exclusive développée avec le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, le Centre permet notamment aux membres du CIQ de se conformer aux obligations de la loi 11. Le lancement des activités du CEGOPQ a été rendu possible grâce à la participation financière de La Personnelle, assurances générales.



The banner features a blue background with a yellow and dark blue abstract graphic on the left. The text 'CEGOPQ' is prominently displayed in white, with the tagline 'LA RÉFÉRENCE EN GOUVERNANCE DES ORDRES PROFESSIONNELS' below it. A row of five diverse people's faces is visible at the bottom of the banner. Below the banner, the CIQ logo and name are shown, followed by the text 'En collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés.'

## 10

## 10.1 COMITÉS

**COMITÉ D'AUDIT 2 RÉUNIONS**

Présidé par Mme Geneviève Mottard, comptable professionnelle agréée.

Les réunions du Comité ont permis de valider le processus de sélection d'un auditeur indépendant pour le CIQ et le sélectionner.

**Membres du comité**

- Mme Geneviève Caron-Martin, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Mme Geneviève Mottard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Mme Josée Prud'homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Mme Francine Sabourin, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- M. Philippe de Villers, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

**COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES 2 RÉUNIONS**

Présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

Le Comité s'est rencontré, en premier lieu, afin de se pencher sur le renouvellement de l'entente avec Monéris, l'un des services partagés offerts par le CIQ. En deuxième lieu, le Comité s'est réuni pour préparer le budget 2021-2022 du Conseil.

**Membres du comité**

- Mme Mélanie Charbonneau, vice-présidente, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- M. Cyrille Cormier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Mme Josée De La Durantaye, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Mme Danielle Thibaudeau, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

**COMITÉ DES ENJEUX COLLECTIFS 1 RÉUNION**

Présidé par la présidente du Conseil, Mme Gyslaine Desrosiers, infirmière.

Plusieurs dossiers ont requis l'attention des membres du comité. D'abord, dans le cadre du Grand Chantier 2020-2021, le Comité s'est penché sur la fusion possible d'ordres et l'intégration de groupes à un ordre existant ainsi que la contribution économique des professionnels à l'économie québécoise. Il aussi approuvé certains principes afférents à la télépratique et une revue internationale dans le domaine.

**Membres du comité**

- M. Alain Bibeau, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- M. Bertrand Bolduc, Ordre des pharmaciens du Québec
- M. Paul-André Gallant, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- M. Pierre Goudreau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Mme Loan Luu, Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec
- Mme Geneviève Mottard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- M. Éric Poulin, Ordre des optométristes du Québec
- M. Jocelyn Vachon, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

### **COMITÉ DE PLANIFICATION 5 RÉUNIONS**

Présidé par la vice-présidente du Conseil, Mme Danielle Boué, technologue en imagerie médicale.

Accompagné de fournisseurs externes d'expériences, le comité de planification a tenu plusieurs rencontres afin de jeter les bases de la nouvelle planification stratégique du Conseil. Les résultats de ces travaux seront déposés pour adoption au début de la prochaine année financière.

#### **Membres du comité**

- Mme Christine Grou, Ordre des psychologues du Québec
- M. Guy Lafrance, Ordre des dentistes du Québec
- M. Philippe Larivière, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Mme Manon Poirier, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- M. Stéphan Provencher, Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec
- M. Jean-Bernard Trudeau, Collège des médecins du Québec

### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Présidé par le secrétaire du Conseil, M. Denis Leclerc, psychoéducateur.

#### **Membres du comité**

- Mme Carole Grant, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Mme Marie-Claude Hamelin, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- M. Nicolas Le Grand Alary, Barreau du Québec

## 10.2 GROUPES DE TRAVAIL

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CA SANS PAPIER**

Le groupe de travail a terminé son processus de sélection en retenant une des quatre firmes finalistes qui ont pu présenter leurs services autant par écrit que lors d'une présentation formelle. Le CIQ a finalement lancé son nouveau service de CA sans papier en août 2020 par le biais de l'entreprise retenue, ID Side Concerto.

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AGA VIRTUELLE**

Ce groupe de travail s'est réuni afin de pouvoir présenter aux membres du CIQ les meilleures options disponibles pour la tenue d'assemblée générale en ligne. À la suite d'un appel d'offres sur invitation auquel étaient invités six fournisseurs, seulement deux ont répondu à l'appel. Le groupe de travail a jugé que les deux offres répondaient aux critères souhaités et a transmis les deux offres aux 46 ordres professionnels. Les deux fournisseurs sont Creativ Nation et OPC événement.

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION DE BASE DES SYNDICS**

Ce groupe de travail résulte d'une recommandation formulée dans le rapport du comité spécial rendu public en mars 2020 et portant sur les mécanismes d'encadrement de la fonction de syndic. Les travaux de ce groupe sont toujours en cours et devraient se terminer lors du prochain exercice financier.

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TABLEAU DE BORD**

Le groupe de travail sur le tableau de bord a poursuivi ses travaux devant mener à l'élaboration d'outils pratiques pour les ordres professionnels. La mise en place d'un tableau de bord opérationnel permettra aux ordres de mieux cibler leurs efforts et de mesurer la performance de leur organisation et de leurs équipes. Le groupe poursuivra ses travaux lors de la prochaine année.

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR LES SYNDICS**

Ce groupe est également une des suites données par le Conseil au rapport du Comité spécial portant sur la fonction de syndic. Il vise à élaborer un guide de bonnes pratiques afin de guider les syndics autant dans leurs enquêtes que dans la conduite générale de leur bureau. Les travaux de ce groupe se poursuivront encore pour quelques mois.

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PERMIS**

Toujours vigilant sur les questions touchant de près ou de loin les professionnels formés à l'étranger, le Conseil a mis sur pied un groupe de travail portant sur l'émission de permis par les ordres professionnels. Un portrait de l'utilisation des permis prévus autant au *Code des professions* qu'à la *Charte de la langue française* a été tracé et des recommandations pourraient être émises lors de la prochaine année.

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TÉLÉPRATIQUE INTERJURIDICTIONNELLE**

Ce groupe de travail a terminé ses travaux cette année avec la publication d'un rapport consignant les grands principes devant guider une offre de services professionnels en télépratique interjuridictionnelle.

## 10

## 10.1 FORUMS

**FORUM DES PRÉSIDENTES 3 RENCONTRES**

Le Forum des présidences s'est réuni afin de discuter de plusieurs questions centrales pour les ordres professionnels. Évidemment, la COVID-19 et ses impacts sur les professions réglementées ont été au cœur des discussions, en particulier le bilan qu'à fait le CIQ de la première vague du printemps 2020. Les présidences ont également discuté des résultats des premiers travaux réalisés dans le cadre du Chantier 2020-2021 du Conseil et de certains enjeux relatifs aux consultations et prises de position de l'Office des professions.

**FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES  
12 RENCONTRES, PLUSIEURS DE GESTION DE CRISE**

Pour le Conseil, le printemps 2020 a été très mouvementé alors qu'une coordination des ordres professionnels apparaissait nécessaire afin de faire face à la pandémie de COVID-19. Le Forum des directions générales a été au cœur de l'action du Conseil alors qu'il s'est transformé en mécanisme d'information bidirectionnel permanent entre le CIQ et ses membres. En plus des dossiers réguliers qui ont pu être abordés à l'automne, le Forum des directions générales a contribué à une meilleure distribution de l'information du gouvernement vers les ordres et du terrain vers les décideurs politiques.

**FORUM DES SYNDICS 3 RENCONTRES**

Le Forum des syndicats s'est réuni afin de discuter des recommandations dévoilées dans le *Rapport du comité spécial sur les pouvoirs des syndicats et leurs mécanismes d'évaluation portant sur l'encadrement légal et administratif de la fonction de syndic au sein d'un ordre professionnel*. Puisqu'ils sont les mieux placés pour comprendre la réalité d'un syndic, le CIQ a mis le Forum à contribution dans le cadre des travaux découlant de ce rapport.

Le Forum s'est également penché sur les directives pour les auditions à distance en conseil de discipline, sur les *Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels* ainsi que sur la reddition de compte demandé aux ordres par l'Office des professions.

**FORUM DES SECRÉTAIRES DE CONSEIL  
DE DISCIPLINE 1 RENCONTRE**

Le Forum a été convoqué principalement afin d'accompagner les secrétaires de conseil de discipline dans la conduite de leurs activités à distance. Le CIQ s'est assuré d'offrir au Forum du contenu de qualité et un accès direct aux intervenants devant les guider dans cette transition.

**FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE  
5 RENCONTRES**

Lors de la première vague de la COVID-19 au printemps, le Forum de l'inspection professionnelle s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir la marche à suivre en contexte pandémique. Une rencontre portant sur la téléinspection a également été organisée.



### **FORUM DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS JURIDIQUES 3 RENCONTRES**

L'attention des membres du Forum a été retenue par les mécanismes de gestion de demande d'accès à l'information visant les ordres professionnels. Des outils ont été fournis et des échanges ont eu lieu concernant les obligations légales des ordres ainsi que les meilleures pratiques en cette matière.

Le Forum s'est également penché sur le projet de loi n° 64 *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

### **FORUM DE L'ADMISSION 7 RENCONTRES**

À l'instar des autres forums du Conseil, celui de l'admission s'est réuni rapidement au printemps afin de faire un état des lieux sur l'admission en temps de pandémie.

Le Forum a par la suite travaillé sur la question des examens exigés par les ordres, notamment concernant la difficulté de les tenir en présentiel. Il a également tablé sur l'information disponible pour les diplômés hors Québec visitant le site d'un ordre professionnel et a échangé avec un représentant de la Fédération des chambres de commerce du Québec sur les enjeux de reconnaissance des acquis des professionnels formés à l'étranger.

## 11

## 11.1 PRIX DU CIQ 2020

**M<sup>e</sup> Jean Lambert, notaire**

En octobre dernier, dans une cérémonie virtuelle, le Prix du CIQ 2020 a été remis à M<sup>e</sup> Jean Lambert, notaire. La présidente du CIQ, Mme Gyslaine Desrosiers, et la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Danielle McCann, ont également donné leurs félicitations à l'ancien président de la Chambre des notaires du Québec.

Le prix ayant été remis pour la première fois en 1990, Me Lambert se joint au groupe sélect de lauréats qui ont marqué le système professionnel québécois. Au même titre que ses prédécesseurs, M<sup>e</sup> Lambert a su s'élever en tant que leader parmi ses pairs.

**UNE DISTINCTION DIGNE D'UN PARCOURS REMARQUABLE**

Diplômé de l'Université de Montréal en droit notarial, M<sup>e</sup> Jean Lambert a poursuivi ses études à Strasbourg. Il est ensuite revenu au Québec en 1970 pour débiter sa carrière en cabinet privé, pratique qu'il exerce encore aujourd'hui.

C'est surtout son passage à la présidence de la Chambre des notaires qui s'avère un tournant pour M<sup>e</sup> Lambert. Élu une première fois de 1984 à 1990 puis une deuxième fois près de 20 ans plus tard, il fait assurément catégorie à part. Dans l'histoire du notariat québécois, c'est le seul à avoir réalisé cet exploit.

Hormis ses engagements envers son ordre professionnel, M<sup>e</sup> Lambert a mis ses compétences au service de la société québécoise. En 1992-1993, il est conseiller ministériel à la réforme du Code des professions et conseiller ad hoc à la réforme de la Loi sur le courtage immobilier. Il aura aussi l'opportunité de travailler sur une réforme du droit de la famille en 2013-2015. Par la suite, il a fait partie du groupe de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise en œuvre de la Loi sur les soins de vie. Plus récemment, le notaire a pris part au groupe de travail de la Chambre des notaires sur l'aide médicale à mourir.



« Je suis très touché qu'on reconnaisse que j'avais posé des gestes qui ont bénéficié à tout le monde comme l'assouplissement des règles permettant aux ordres professionnels de gérer leur fonds d'assurance responsabilité. »

- M<sup>e</sup> Jean Lambert, récipiendaire du Prix du CIQ 2020

#### LE JURY DE SÉLECTION

- **Dre Caroline Kilsdonk**, ex-présidente, Ordre des médecins vétérinaires du Québec, présidente du jury;
- **M. Donald Barabé**, président, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec;
- **Mme Rose-Marie Charest**, psychologue et ancienne récipiendaire du Prix du CIQ;
- **M. Claude David**, directeur général et secrétaire, Ordre des géologues du Québec;
- **Mme Michèle Goyette**, présidente, Ordre professionnel des criminologues du Québec.

La remise du prix est rendue possible grâce à la contribution financière de *La Personnelle, assurances générales*, une entité du Mouvement Desjardins.

## 11

## 11.2 MÉRITES DU CIQ 2020-2021

Remis tout au long de l'année, les Mérites du CIQ soulignent la carrière d'un ou d'une professionnelle sous recommandation de son ordre professionnel. Cette personne s'est distinguée pour ses réalisations remarquables et sa contribution significative au développement et au rayonnement de sa profession, de son ordre et du système professionnel.



**Linda Cloutier,**  
audioprothésiste



**Louise Dionne,**  
opticienne d'ordonnances



**Suzanne Durand,**  
infirmière



**Claudette Guilmaine,**  
travailleuse sociale



**Lucie Hamelin,**  
sage-femme



**Jérôme Landry,**  
pharmacien



**Pierre Langevin,**  
physiothérapeute



**Marie-Sylvie LeBlanc,**  
chiropraticienne



**Josée Lehoux,**  
psychoéducatrice



**Anne-Marie Martel,**  
technologiste médicale



**Patrick Michaud,**  
criminologue



**Cinthia Olivier,**  
diététiste



**Manon Perreault,**  
conseillère en ressources  
humaines agréée



**Renée Pichette,**  
sexologue



**Odile Roy,**  
architecte

**ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
TERMINÉ LE 31 MARS 2021**



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Conseil interprofessionnel du Québec

demersbeaulne  
alliés en affaires



### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil interprofessionnel du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2020-2021, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

DEMERS BEAULNE, S.E.N.C.R.L.  
1800, AV. MCGILL COLLEGE, BUREAU 600  
MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 3J6 CANADA  
T +1 514.878.9631 F +1 514.874.0319  
DEMERSBEAULNE.COM

 MOORE  
Cabinet indépendant  
affilié à Moore  
Global Network Limited

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.<sup>(1)</sup>*

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 27 mai 2021

(1) CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A127716

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions des Ordres - Annexe A	1 095 000	1 070 730
Contributions spéciales des Ordres - Annexe B	163 925	-
Inscriptions, formations et activités - Annexe C	217 555	210 282
Prix et Mérite du CIQ et autres commandites	139 54	55 879
Subvention OQLF	37 948	-
Subvention MIFI	-	85 831
Colloque des dirigeants des Ordres	-	383 746
Ristourne regroupement assurances collectives	78 650	52 892
Autres produits - services partagés	39 093	43 967
Intérêts	2 738	11 046
	<b>1 774 451</b>	<b>1 914 373</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	630 784	617 090
Inscriptions, formations et activités - Annexe C	98 504	166 765
Prix et Mérite du CIQ	69 125	55 879
Mandats particuliers - Annexe D	412 314	106 178
Subvention OQLF	73 932	-
Subvention MIFI	-	85 831
Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois	34 505	-
Colloque des dirigeants des Ordres	11 544	360 746
Formation du personnel	14 665	19 767
Allocations - Président	48 108	47 382
Allocations - Comité exécutif	26 778	31 080
Frais de représentation	3 626	10 542
Frais de déplacement	421	5 282
Réunions	20 154	31 119
Loyer, électricité, taxes	139 565	137 474
Assurances	3 193	3 897
Technologie de l'information	43 612	34 954
Papeterie, imprimerie, timbres	14 193	13 919
Fournitures et frais de bureau	9 291	10 087
Honoraires	46 688	29 240

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

<b>Charges (auite)</b>		
Publications et promotion	46 293	37 225
Aménagement des locaux	-	9 853
Autres charges - services partagés	55 441	43 967
Frais financiers	5 719	8 398
Amortissement des immobilisations corporelles	23 940	27 298
Amortissement de l'actif incorporel	4 000	4 000
	<b>1 836 395</b>	<b>1 897 973</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(61 944)</b>	<b>16 400</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<b>Investi en immobilisation</b>	<b>Non affecté</b>	<b>2021 Total</b>	<b>2020 Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Solde au début</b>	<b>114 951</b>	<b>286 071</b>	<b>401 022</b>	<b>384 622</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(27 940)	(34 004)	(61 944)	16 400
Investissement en immobilisations	28 459	(28 459)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>115 470</b>	<b>223 608</b>	<b>339 078</b>	<b>401 022</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BILAN**  
**AU 31 MARS 2021**

	2021	2020
	\$	\$
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	283 962	387 321
Comptes clients et autres créances (note 3)	134 892	41 968
Frais payés d'avance	78 011	37 776
	<b>496 865</b>	<b>467 065</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	113 470	108 951
<b>Actif incorporel (note 5)</b>	2 000	6 000
	<b>612 335</b>	<b>582 016</b>
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs (note 6)	242 975	121 157
Revenus perçus d'avance (note 7)	30 282	25 988
Apports reportés (note 8)	-	33 849
	<b>273 257</b>	<b>180 994</b>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	115 470	114 951
Non affecté	223 608	286 071
	<b>339 078</b>	<b>401 022</b>
	<b>612 335</b>	<b>582 016</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

## FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(61 944)	16 400
<b>Éléments sans incidence sur la trésorerie :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 940	27 298
Amortissement de l'actif incorporel	4 000	4 000
	<b>(34 004)</b>	<b>47 698</b>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(40 896)	(156 245)
	<b>(74 900)</b>	<b>(108 547)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(28 459)	(10 021)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(103 359)</b>	<b>(118 568)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>387 321</b>	<b>505 889</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>283 962</b>	<b>387 321</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

### 1. Constitution et nature des activités

Le Conseil interprofessionnel du Québec est une personne morale sans but lucratif constitué par le Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26).

Le Conseil est la voie collective des 46 Ordres professionnels du Québec et il agit à titre d'organisme-conseil auprès du gouvernement du Québec, tel que décrit par le Code des professions. Il favorise la concertation et les services entre les Ordres. Il promeut l'excellence des services professionnels et la protection du public.

### 2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif font partie des PCGR canadiens.

#### *Constatation des produits*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés sur les périodes couvertes par le service.

Les revenus d'inscriptions, de formations et d'activités, les revenus de prix et mérite et autres commandites et le colloque des dirigeants des Ordres sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les autres produits (services partagés) sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les biens et les services ont été livrés ou rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus de placements et ceux de la ristourne regroupement assurances collectives sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

### 2. Méthodes comptables (suite)

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes, à la période et aux taux suivants :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

#### *Actif incorporel*

Le site Internet est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

#### *Instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

#### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

**3. Comptes clients et autres créances**

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	26 226	30 207
Ristourne à recevoir	78 650	-
Subvention OQLF à recevoir	4 099	-
Taxes à la consommation à recevoir	25 917	11 761
	<b>134 892</b>	<b>41 968</b>

**4. Immobilisations corporelles**

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	145 603	110 399	35 204	42 043
Équipement informatique	64 121	8 344	35 777	15 777
Améliorations locatives	66 264	23 775	42 489	51 131
	<b>275 988</b>	<b>162 518</b>	<b>113 470</b>	<b>108 951</b>

**5. Actif incorporel**

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Site Internet	12 000	10 000	2 000	6 000

**6. Crédateurs**

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	179 810	47 112
Salaires et vacances à payer	47 924	42 955
Subvention à rembourser	-	16 836
Cotisations à payer - REER des employés	15 241	14 254
	<b>242 975</b>	<b>121 157</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

### 7. Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites et d'inscriptions reçues pour des activités qui seront réalisées au courant du prochain exercice.

	2021	2020
	\$	\$
Inscriptions perçues d'avance	41 089	11 746
Commandites perçues d'avance	-	14 242
	<b>41 089</b>	<b>25 988</b>

### 8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	2021	2020
	\$	\$
<b>Subvention MIFI - Projet de reconnaissance des compétences</b>		
Solde au début	-	102 667
Constaté à titre de produits	-	(85 831)
Solde à rembourser	-	(16 836)
Solde à la fin	-	-
<b>Subvention OQLF - Programme « Le Français, au coeur de nos ambitions 2019-2020 »</b>		
Solde au début	33 849	-
Octroi	4 099	33 849
Constaté à titre de produits	(37 948)	-
Solde à la fin	-	33 849
<b>Total solde à la fin</b>	<b>-</b>	<b>33 489</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

### 9. Engagements contractuels

L'organisme s'est engagé, en vertu de baux et d'une entente de services, à verser un montant de 803 189 \$ d'ici à 2026. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit:

	\$
2022	165 128
2023	165 602
2024	170 820
2025	166 287
2026	135 352

### 10. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'organisme à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous:

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit en raison de ses comptes clients. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un tiers.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité en raison de ses crédateurs.

### 11. Chiffres comparatifs

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

**ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	2021	2020
	Contribution de base \$	Contribution de base \$
<b>Annexe A - Contributions des Ordres</b>		
Acupuncteurs	9 019	8 533
Administrateurs agréés	12 285	11 638
Agronome	20 522	20 150
Architectes	23 159	22 369
Arpenteurs-géomètres	9 826	9 561
Audioprothésistes	5 719	5 558
Avocats	52 112	51 170
Chimistes	19 282	19 053
Chiropraticiens	11 101	10 883
Comptables professionnels agréés	57 225	56 186
Conseillers et conseillères d'orientation	17 366	17 179
Conseillers en ressources humaines agréés	37 390	36 506
Criminologues	11 459	10 739
Dentistes	27 424	26 705
Denturologistes	8 710	8 573
Diététistes	20 014	19 971
Ergothérapeutes	29 020	27 838
Évaluateurs agréés	9 543	9 343
Géologues	9 412	9 164
Huissiers de justice	5 571	5 366
Hygiénistes dentaires	30 599	29 930
Infirmières et infirmiers	73 173	71 368
Infirmières et infirmiers auxiliaires	52 684	51 601
Ingénieurs	67 261	67 149
Ingénieurs forestiers	14 105	13 859
Inhalothérapeutes	24 040	23 449
Médecins	50 472	49 505
Médecins vétérinaires	17 795	17 288
Notaires	22 249	21 886
Opticiens d'ordonnances	15 547	14 669
Optométristes	12 079	11 822
Orthophonistes et audiologistes	20 693	19 994

**ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>Contribution de base \$</b>	<b>Contribution de base \$</b>
<b>Annexe A - Contributions des Ordres (suite)</b>		
Pharmaciens	35 643	34 889
Physiothérapie	33 724	32 779
Podiatres	4 375	4 068
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	26 782	25 804
Psychologues	34 180	33 577
Sages-femmes	4 254	4 101
Sexologues	7 937	7 586
Techniciennes et techniciens dentaires	5 235	5 770
Technologistes médicaux	25 649	25 400
Technologues professionnels	21 220	21 067
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	30 648	29 956
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	15 491	15 047
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	42 152	41 026
Urbanistes	10 854	10 655
	<b>1 095 000</b>	<b>1 070 730</b>

**ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	2021	2020
	\$	\$
<b>Annexe B - Contributions spéciales des Ordres</b>		
Acupuncteurs	1 306	-
Administrateurs agréés	1 782	-
Agronome	3 085	-
Architectes	3 425	-
Arpenteurs-géomètres	1 464	-
Audioprothésistes	851	-
Avocats	7 834	-
Chimistes	2 917	-
Chiropraticiens	1 666	-
Comptables professionnels agréés	8 602	-
Conseillers et conseillères d'orientation	2 630	-
Conseillers en ressources humaines agréés	5 589	-
Criminologues	1 644	-
Dentistes	4 088	-
Denturologistes	1 312	-
Diététistes	3 057	-
Ergothérapeutes	4 262	-
Évaluateurs agréés	1 430	-
Géologues	1 403	-
Huissiers de justice	822	-
Hygiénistes dentaires	4 582	-
Infirmières et infirmiers	10 926	-
Infirmières et infirmiers auxiliaires	7 900	-
Ingénieurs	10 280	-
Ingénieurs forestiers	2 122	-
Inhalothérapeutes	3 590	-
Médecins	7 579	-
Médecins vétérinaires	2 647	-
Notaires	3 351	-
Opticiens d'ordonnances	2 246	-
Optométristes	1 810	-
Orthophonistes et audiologistes	3 061	-

**ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**


	2021	2020
	\$	\$
<b>Annexe B - Contributions spéciales des Ordres (suite)</b>		
Pharmaciens	5 341	-
Physiothérapie	5 018	-
Podiatres	623	-
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	3 951	-
Psychologues	5 141	-
Sages-femmes	628	-
Sexologues	1 161	-
Techniciennes et techniciens dentaires	883	-
Technologistes médicaux	3 889	-
Solde à reporter	145 898	-
Solde reporté	145 898	-
Technologues professionnels	3 225	-
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	4 586	-
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	2 304	-
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	6 281	-
Urbanistes	1 631	-
	<b>163 925</b>	<b>-</b>

**ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	2021	2020
	\$	\$
<b>Annexe C - Inscriptions, formations et activités</b>		
<b>Produits - Inscriptions</b>		
Formations en ligne	45 831	38 279
Formation syndics	20 397	60 935
Formation inspection professionnelle	10 000	27 040
Formation gestion ethnoculturelle	2 500	4 650
Formations autres	138 827	14 900
Formation présidence des Ordres	-	21 500
Formation administrateurs des Ordres	-	21 450
Formation membres-conseils de discipline	-	20 278
Formation inconduite sexuelle	-	1 250
	<b>217 555</b>	<b>210 282</b>
<b>Charges - Formations et activités</b>		
Formation frais d'organisation et de conception	37 082	54 228
Formation inspection professionnelle	5 469	19 026
Formation syndics	4 900	39 111
Formation présidence des Ordres	3 653	23 827
Formations autres	47 400	5 186
Formation administrateurs des Ordres	-	12 372
Formation membres-conseils de discipline	-	8 907
Formation gestion ethnoculturelle	-	4 108
	<b>98 504</b>	<b>166 765</b>

**ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	2021	2020
	\$	\$
<b>Annexe D - Mandats particuliers et projets planifiés</b>		
<b>Mandats particuliers</b>		
Honoraires	57 180	37 077
<b>Projets planifiés</b>		
Comité spécial - Syndic	700	20 758
Sondage numérique OBVIA	51 225	17 075
Enjeu intégration professionnelle des personnes immigrantes	11 895	12 959
Vote électronique	-	12 176
Grand chantier - Avenir système professionnel	163 150	6 133
Support - planification stratégique CIQ	36 571	-
Capsule vidéo - La personnelle	50 653	-
Enjeu "Impact du numérique sur les professions réglementées"	40 940	-
	<b>355 134</b>	<b>69 101</b>
	<b>412 314</b>	<b>106 178</b>



AU COEUR DU SYSTÈME  
PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS



CONSEIL  
INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

RASSEMBLER.  
ÉVOLUER.

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour ouest  
bureau 2050, Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : 514 288-3574

Télécopieur : 514 288-3580

Courriel : [ciq@professions-quebec.org](mailto:ciq@professions-quebec.org)

[www.professions-quebec.org](http://www.professions-quebec.org)

Dépôt légal – bibliothèque et archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal – bibliothèque et archives du Canada, 2021

ISBN : 978-2-920350-60-1